

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 18 avril 2023



TRAVAUX DE MODERNISATION DU PONT DE VILLENEUVE, ENTRE VILLENEUVE-LE-ROI ET VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : DU 24 AVRIL AU 25 AOÛT 2023

Afin d'améliorer l'ouvrage et la sécurité des usagers du pont de Villeneuve, des travaux d'adaptation des structures seront menés par le Département du Val-de-Marne entre Villeneuve Saint-Georges, et Villeneuve-le-Roi. Ces travaux nécessiteront la modification de la circulation dans le sens Villeneuve-Saint-Georges vers Villeneuve-le-Roi, mais restera accessible aux piétons.

Construit entre 1949 et 1952, le pont de Villeneuve permet le franchissement de la Seine par la RD136 entre les communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Villeneuve-le-Roi.

Avec un trafic journalier de près de 25 000 véhicules, le pont assure un rôle stratégique dans les déplacements puisqu'il est l'un des rares franchissements du fleuve reliant les communes du sud du département et de l'Essonne, aux pôles économiques régionaux majeurs (zone aéroportuaire d'Orly, MIN de Rungis...).

Travaux de modernisation du pont de Villeneuve (RD 136)

D'une largeur utile de 14 mètres, le pont supporte trois voies de circulation (2 voies en direction de Villeneuve-Saint-Georges, et 1 voie en direction de Villeneuve-le-Roi) de 8,40 mètres, et deux trottoirs de 2,80 mètres.

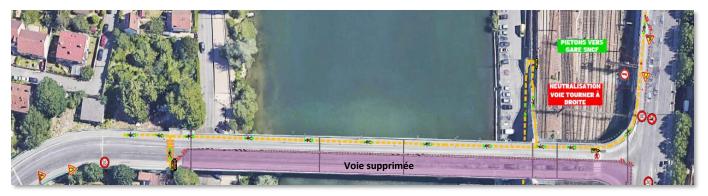
Une part importante des travaux nécessite la mise en sens unique de la circulation sur le pont avec l'objectif de fluidifier le trafic et de respecter les enjeux du chantier.

Le pont va ainsi connaître des travaux de modernisation afin de renforcer la fiabilité de l'ouvrage, et de maintenir la sécurité et la qualité d'accès des usagers :

- Nettoyage de l'ouvrage
- · Remplacement des joints de chaussée et de trottoir et la réfection de la couche de roulement ;
- · Réparation des bétons ;
- Remplacement des bordures chasse-roues endommagées ;
- · Traitement des systèmes d'évacuation des eaux.

Ces travaux nécessiteront deux phases d'action :

- Phase 1, du 13 mars au 21 avril 2023 : travaux de culées sans fermeture de voies ni d'impact sur la circulation sur le pont
- Phase 2, du 24 avril au 25 août 2023, de 7h30 à 16h30, sauf le vendredi à 15h30 : travaux avec suppression de la circulation routière dans le sens Villeneuve-Saint-Georges vers Villeneuve-le-Roi. Le pont restera accessible aux piétons et les cyclistes devront descendre de leurs vélos lors de la traversée du pont.



Pont de Villeneuve, reliant Villeneveuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges

Un plan de déviation sera mis en place pour rejoindre Villeneuve-le-Roi :

- Sur la N6, rejoindre le carrefour Pompadour, et prendre la sortie Versailles pour rejoindre l'A86.
- Sur l'A86, prendre la sortie Choisy-le-Roi, pour rejoindre la RD5 jusqu'à l'intersection avec la RD136.

Comptez entre 20 et 45 minutes de plus sur votre temps de parcours habituel.

Une gestion départementale des ouvrages d'art

La gestion de la voirie départementale concerne les 350 ouvrages d'art, dont font partis les ponts, du Département. Permettant de traverser la Marne et la Seine, ils sont un enjeu essentiel de mobilité en Val-de-Marne.

Leur entretien fait donc l'objet d'une attention accrue, et d'investissements financiers importants.

Les travaux du pont de Villeneuve, financés par le Département à hauteur de près d'1 million d'euros, répondent ainsi à la volonté du Département de garantir la sécurité, et d'améliorer le cadre de vie des Val-de-marnais

CONTACT PRESSE

Anne LATIEULE Attachée de presse Tél. : 01 43 99 70 13 Tél. : 06 33 42 94 17 anne.latieule@valdemarne.fr





